



COMMUNE DE FLEURY-SUR-ANDELLE

CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 28 AVRIL 2026 – 20H30

Procès-Verbal du conseil municipal du 28 avril 2026

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Ouverture de la séance : 20 h 30 - Fin de la séance : 22h40

1 – Françoise COLLEMARE	P	8 - Jean-Marc GAVELLE	P	14 - David COLAS	P
2 - Alban ROPERT	P	9 - Céline RABEC	P	15 - Magali LECELLIER	P
3 - Marie-Pierre DEHAYS	P	10 - Alban LEVACHER	P	16 - Anthony PALMENTIER	P
4 - Adrien PERNEL	P	11 - Carole FARCY	P	17 - Elodie MATHEUS	P
5 - Fleur BELLANGER	P	12 - Jean-Pierre LEFEBVRE	P	18 - Rémi VIEILLARD	P
6 - Frédéric ZIELINSKI	P	13 - Jennifer ROUCOU	P	19 - Marie SALET	P
7 - Stéphanie VANESSE	P				

P : Présent – PV : a reçu pouvoir – E : Excusé – A : Absent

Absents ayant remis un pouvoir :

Absents excusés :

Absents :

Nombre de Membres en exercice : 19 - Quorum : 10

- Présents : 19 - Représentés : - Votants : 19

Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2026

FISCALITE : 2026-28 – Taux des contributions directes

FINANCES :

- 2026-29 – Commune - Tarifs – 2026
- 2026-30 – Subventions 2026 associations
- 2026-31 – Subventions 2026 Régie de transport
- 2026-32 – Commune – Compte Financier Unique - CFU
- 2026-33 – Commune - Affectation des résultats 2026
- 2026-34 – Commune - Budget 2026
- 2026-35 – Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026
- 2026-36 – Régie de transport - Compte Financier Unique - CFU
- 2026-37 – Régie de transport - Affectation des résultats 2026
- 2026-38 – Régie de transport - Budget 2026

INFORMATIONS DIVERSES

Désignation secrétaire de séance

Conformément aux articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination, par un vote à main levée.

Fleur BELLANGER est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du dimanche 15 avril 2026

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15/04/2026

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022, précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire, après prise en compte des remarques éventuelles des élus présents.

Mme le Maire demande s'il y a des remarques.

M VIEILLARD remarque que sur la page 2, concernant la nomination aux commissions, il a bien précisé que c'était à la proportionnel et qu'il n'avait pas dit que c'était à l'arrondi supérieur ET à la proportionnel.

Mme le Maire dit que cela sera corrigé.

M VIEILLARD note sur la même page, concernant le code des commandes public, suite à la remarque de Mme BELLANGER sur le fait que cela aurait pu être corrigé bien plus tôt, il précise qu'il avait pris le temps de vérifier afin que la commune soit en règle.

Autre remarque de M VIEILLARD concernant le manque de temps et l'absence de DGS que subissait la nouvelle équipe en place, il AVAIT (le temps de conjugaison utilisé n'était pas le bon) proposé son aide pour la préparation du budget. Ce que confirme Mme le Maire.

Sur la page 3, M VIEILLARD remarque qu'il est noté que M ROPERT énumère certaines dépenses mais que cela n'a pas été dit en réunion. Cela sera enlevé du compte-rendu.

Mme SALET remarque pour le PV du 3 avril, seul les pages impaires ont été envoyé, elle pense que c'est une question de recto/verso, mais qu'il y a le détail des gens qui sont élus dans les commissions, et que s'il n'y a pas toutes les pages c'est embêtant. M ROPERT répond qu'il est sur le site de la commune, cependant après vérification il n'est pas complet non plus sur le site. Mme SALET dit qu'il faut peut-être vérifier ce qui a été envoyé en préfecture. M ROPERT répond qu'il n'y a pas de soucis de ce côté-là car ce n'est pas le même format, ce sont des délibérations qui sont envoyées. M ROPERT dit qu'il remettra le bon dossier.

DELIBERATION 2026-28 – Taux des contributions directes

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts (CGI),

Vu les dispositions de l'article 1636 B *sexies* I.-4. Du CGI permettant aux communes dont le taux de TH déterminé dans les conditions de droit commun est inférieur au taux moyen constaté pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département, de le majorer dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 10 % de cette moyenne,

Vu les montants prévisionnels 2026,

Libellés	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux appliqués proposés à l'assemblée délibérante	Produit proposé à l'assemblée délibérante
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 556 000,00	53,500%	832 460,00
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	14 900	75,600%	11 264,00
Taxe d'habitation (TH)	28 500	27,62 %	7 872,00
TOTAL			851 596,00



COMMUNE : 246 FLEURY SUR ANDELLE
ARRONDISSEMENT : 27 LES ANDELYS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DES ANDELYS

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 546 466	53,50	115,57	1 556 000	832 460		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	14 932	75,60	114,49	14 900	11 264		
Taxe d'habitation (TH)	32 356	27,62	53,80	28 500	7 872		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					851 596		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025 >>>	Taux de référence de TH 2026 >>>	Taux de MTHRS applicable en 2026 >>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 >>>	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026 >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) >>>	
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.							
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8		9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.		
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité				Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)							
Taxe d'habitation (TH)	851 596						
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)						

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			75 083	4 386	102 048	124 425	305 942

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
		305 942		

À EVREUX

Le 23 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
BRUNO MAUCHAUFFEE

Le _____
Pour la Commune,

Équillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Demander à l'Assistance

Pourquoi ces informations sont-elles importantes ?

Madame le Maire propose de fixer les taux des contributions directes à l'identique de l'année 2025.

M^{me} le Maire propose de délibérer et de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **53,50 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **75,60 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **27,62 %**

M^{me} le Maire sera chargée de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Mme le Maire demande si quelqu'un a des questions.

M VIEILLARD a une remarque, il est entièrement d'accord pour ne pas augmenter, c'est normal, mais il tient à préciser que Fleury-sur-Andelle a un des taux les plus élevés du territoire de la COMCOM, et que cela a toujours été. Par exemple à Charleval on est à 42% et 47% sur le foncier bâti, Perriers 45% et 41%, il prend des communes à peu près comme Fleury, Pont Saint Pierre on est à 46% et 54%, il n'y a qu'à Romilly qui est à 50%. Mme le Maire précise qu'il est vrai que cela a toujours été Fleury le plus élevé, mais on ne sait pas l'expliquer. Nous avons toujours maintenu les taux et nous sommes toujours au-dessus.

M VIEILLARD rajoute que même si nous maintenons les taux appliqués, cela fera quand même payer plus puisque la base augmente indirectement.

Mme LECELLIER demande comment cela s'explique. M VIEILLARD explique que lorsque le projet a été fait à l'époque, il n'y avait pas beaucoup de marge de manœuvre, l'imposition est une source de revenu, donc quand il faut récupérer de l'argent, il n'y a pas trop de choix.

Mme le Maire remercie M VIEILLARD d'avoir répondu.

Sens du vote	Adoption : Oui	Rejet : 0	Abstention : 0
	Majorité : 10	Nombre de voix Pour : 19	Nombre de voix Contre : 0

DELIBERATION 2026-29 – Commune - Tarifs – 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal : de ne pas augmenter les tarifs dans les conditions mentionnés dans le tableau récapitulatif des tarifs communaux annexé.

TARIFS COMMUNAUX *Tarifs appliqués à compter du 1^{er} mai 2026.*

Tarifs salle des fêtes

Salles disponibles à la location

Utilisation		Habitants	Hors Commune
Salle Mairie	Weekend (ven. 15h30 → lundi 9h.)	300 €	500 €
Salle Fontaine Rosette	Vin d'honneur (sam. 9h30 → sam. 20h)	122 €	235 €

Frais additionnels réglementaires (salles des fêtes)

Option	Tarif	Observations
--------	-------	--------------

Forfait chauffage	50 €	Obligatoire du 01/10 au 31/03
Caution	300 €	Obligatoire pour toute location
Casse de vaisselle	Le prix à régler est précisé dans le tableau ci-dessous	

Options facultatives

Prestation	Tarif	Observations
Nettoyage	116 €	Sur demande, sinon à la charge du locataire
Forfait vaisselle	90 €	Le locataire peut sélectionner les ustensiles nécessaires

Gratuité – Conditions d'application

Bénéficiaires	Fréquence	Conditions
Associations fleurysiennes	1 fois par an	Dossier administratif complet + chèque de caution
Entreprises fleurysiennes	1 fois par an	Dossier administratif complet + chèque de caution
Élus de Fleury-sur-Andelle	1 fois par an	Dossier administratif complet + chèque de caution
Agents municipaux	1 fois par an	Dossier administratif complet + chèque de caution
Autres (cas exceptionnels)	Ponctuel (sur décision)	Décision de M ^{me} le Maire (ex : verre de rassemblement post-inhumation, réunions d'entreprises, de l'État, de collectivités territoriales, d'associations non fleurysiennes, ...)

Tarifs casse de vaisselle (AVANT)

Vaisselle et ustensiles	Prix unitaire (€)
Verres à eau	1,00 €
Verres à vin	1,00 €
Verres à jus de fruits	0,90 €
Verres à whisky	0,90 €

Verres à pastis	6,40 €
Coupes à champagne	1,30 €
Flûtes à champagne	2,00 €
Assiettes creuses	2,90 €
Assiettes plates	2,30 €
Assiettes à dessert	2,30 €
Tasses	2,80 €
Sous-tasses	1,20 €
Sucriers	9,50 €
Coupelles	1,00 €
Ramequins	1,20 €
Fourchettes	0,40 €
Cuillères à soupe	0,40 €
Petites cuillères	0,10 €
Cuillères à salade	0,20 €
Couteaux	0,80 €
Couteaux à pain	2,40 €
Couverts à salade	3,20 €
Louches	4,50 €
Sécateur volaille	19,50 €
Couteaux à viande	19,50 €
Pelles à tarte	4,30 €
Spatule silicone	2,00 €
Salières et poivrières	7,00 €
Saladiers	8,00 €
Légumiers inox (grand)	8,50 €

Légumiers inox (moyen)	7,50 €
Plats ronds inox	6,50 €
Plats ovales inox	14,18 €
Plateaux	10,78 €
Plateaux à fromages osier	15,70 €
Corbeilles à pain osier	6,50 €
Saucières inox	6,50 €

Tarifs casse de vaisselle (APRES)

Catégorie	Exemples	Tarif
Verre / Tasse standard	Verre à eau, vin, jus, tasse	1 €
Couverts	Fourchette, couteau, cuillère	2 €
Verre spécifique / fragile	Flûte, pastis, coupe champagne	3 €
Petite vaisselle	Assiette dessert, soucoupe, ramequin	3 €
Grande vaisselle	Assiette plate, creuse	4 €
Ustensiles divers	Louche, spatule, saladier, sucrier	5 €
Salière, poivrière, vaisselle spéciale	Salières/poivrières, saucière, sucrier	5 €
Plats et plateaux inox	Plats ronds/ovales, légumiers	10 €
Plateaux spéciaux / osier	Plateaux à fromages, corbeilles à pain	9 €
Couteaux spécialisés	Viande, pain	15 €
Outils spéciaux	Sécateur volaille	45 €

Tarifs du bus communal (mis à jour en 2024)

Pour les écoles et associations Fleurysiennes :

Prestation	Tarifs 2019	Tarifs 2022	Tarifs 2024
------------	-------------	-------------	-------------

Location à la demi - journée	120,30 €	150 €	200 €
Location à la journée	177,60 €	200 €	250 €

Pour les autres utilisateurs :

Prestation	Tarifs 2019	Tarifs 2022	Tarif 2024
Prix par kilomètre parcouru	3,36 €	4,10 €	5 €

Le bus communal sera loué aux autres utilisateurs avec une facturation minimale de 250 €.

Pour tous les utilisateurs :

Les frais de restauration du chauffeur, de péage, de stationnement, ou autres frais inhérents aux transferts seront facturés à l'ensemble des utilisateurs.

Tarifs du cimetière (mis à jour en 2022)

TYPE DE CONCESSIONS	TARIFS	
CONCESSIONS CIMETIERES	2.20 m2	3.014 m2
50 ans	280,20 €	383,90 €
30 ans	189.60 €	259.70 €
15 ans – uniquement renouvellement	158.00 €	216.40 €
EMPLACEMENTS COLOMBARIUM		
50 ans	2336.50 €	
30 ans	1401.90 €	
15 ans	701.00 €	
EMPLACEMENTS CAVES URNES		
50 ans	1033.50 €	
30 ans	620.10 €	
15 ans	310.10 €	

Ces tarifs seront augmentés de 20% pour inhumation d'un troisième corps.

Mise en vente, en l'état, des caveaux qui auront fait retour à la Commune au tarif de 1071 €.

Tarifs restaurant scolaire enfants scolarisés et dispositif cantine à 1 € (mis à jour en 2024)

Tranches	Quotient Familial CAF	Tarifs appliqués
T1	< 500 €	0,50 €
T2	≤ 1 000 €	1,00 €
T3	> 1 000 €	3,03 €

Un quotient familial CAF inférieur ou égal à 1 000€ correspond à ces montants plafond de revenus imposables par foyer :

Montant plafond des revenus (fiscal net de référence) mensuels pour bénéficier du tarif inférieur ou égal à 1€	
	1 parent ou 2 parents
1 enfant	2 500 €
2 enfants	3 000 €
3 enfants	4 000 €
4 enfants	4 500 €
5 enfants	5 000 €
6 enfants	5 500 €

Tarifs frais de scolarité hors commune (mis à jour en 2021)

Frais de scolarité par enfant pour les enfants hors commune admis dans les deux écoles de Fleury-sur-Andelle :

Frais de scolarité	598 €
--------------------	-------

Tarifs garderie (mis à jour en 2024)

Tarifs	Gouter	Garderie	
Ressources mensuelles par foyer	Commune Et Hors Commune	Commune Tarif au 1/4 heure	Hors Commune Tarif au 1/4 heure
Inferieures à 1 372,04 €	0,50 €	0,60 €	1,55 €
Inferieures à 2 744,08 €		0,80 €	
Inferieures à 3 963,67 €		1 €	

Supérieures à 3 963,67 €		1,20 €	
--------------------------	--	--------	--

En cas de demandes supérieures aux capacités d'accueil disponibles, la commune se réserve le droit de **prioriser les inscriptions selon des critères objectifs et transparents**, tels que :

- La situation professionnelle des parents ou responsables légaux (priorité pouvant être donnée aux foyers dont les deux parents travaillent)
- L'âge de l'enfant
- La fréquentation régulière du service
- L'ordre chronologique de réception des dossiers complets
- Des situations particulières dûment justifiées (ex : fratrie, difficultés familiales...)

Ces critères visent à garantir une répartition équitable des places, dans le respect des obligations légales et des capacités d'encadrement.

Depuis en 2024 :

- La réduction du prix du gouter de 1,10 € à 0,50 €.
- La suppression de l'heure indivisible.
- Le retour à la facturation au 1/4 d'heure dès le 1er 1/4 d'heure.
- La gratuité pour le 1er 1/4 d'heure.

Tarifs centre de loisirs sans hébergement à la journée (mis à jour en 2026)

Tarifs communaux - ALSH						
Ressources Mensuelles En Euros	Tarifs commune			Tarifs hors-commune		
	1 enfant Inscrit	2 enfants Inscrits	3 enfants Inscrits et +	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits
< À 609,95 €	5,23	4,82	4,43	9,23	8,82	8,43
< À 914,85 €	6,01	5,43	4,82	10,01	9,43	8,82
< À 1067,30 €	6,21	5,63	5,04	10,21	9,63	9,04
< À 1219,74 €	6,6	5,81	5,23	10,60	9,81	9,23
< À 1372,19 €	7 €	6,22	5,43	11,00	10,22	9,43
< À 1463,66 €	7,41	6,43	5,52	11,41	10,43	9,52
< À 1524,64 €	7,59	6,6	5,63	11,59	10,6	9,63

< À 1677,09 €	7,8	6,81	5,81	11,80	10,81	9,81
< À 1829,54 €	8,18	7 €	6,01	12,18	11	10,01
< À 1981,99 €	8,6	7,41	6,22	12,60	11,41	10,22
< À 2134,44 €	8,99	7,59	6,43	12,99	11,59	10,43
< À 2286,89 €	9,4	8 €	6,56	13,40	12	10,56
< À 2439,34 €	9,78	8,19	6,8	13,78	12,19	10,8
< À 2591,79 €	10,19	8,6	7 €	14,19	12,6	11
< À 2744,23 €	10,56	8,79	7,2	14,56	12,79	11,2
< À 2896,68 €	10,94	9,18	7,41	14,94	13,18	11,41
< À 3049,13 €	11,34	9,4	7,59	15,34	13,4	11,59
< À 3201,58 €	11,76	9,78	7,8	15,76	13,78	11,8
Supérieur À 3201,58 €	12,16	9,95	8 €	16,16	13,95	12 €

- Les enfants sont pris en charge à partir de 7h30.
- L'accueil est échelonné jusqu'à 9h30.
- L'accueil se termine à 18h30.
- Il est possible pour les parents de récupérer leurs enfants entre 17h et 18h30.
- Le repas et le goûter sont inclus dans la tarification
- Toute inscription au centre du mercredi entraîne une facturation qu'il y ait fréquentation ou non (sauf si prévenu 48h à l'avance).
- En cas de retard de paiement, la mairie peut se réserver le droit de suspendre l'inscription.

Tarifs centre de loisirs sans hébergement uniquement en matinée

	Enfants de la commune	Enfants hors commune

Ressources mensuelles	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits et +	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits et +
< À 609,95 €	2,62 €	2,41 €	2,22 €	6,62 €	6,41 €	6,22 €
< À 914,85 €	3,01 €	2,72 €	2,41 €	7,01 €	6,72 €	6,41 €
< À 1067,30 €	3,11 €	2,82 €	2,52 €	7,11 €	6,82 €	6,52 €
< À 1219,74 €	3,30 €	2,91 €	2,62 €	7,30 €	6,91 €	6,62 €
< À 1372,19 €	3,50 €	3,11 €	2,72 €	7,50 €	7,11 €	6,72 €
< À 1463,66 €	3,71 €	3,22 €	2,76 €	7,71 €	7,22 €	6,76 €
< À 1524,64 €	3,80 €	3,30 €	2,82 €	7,80 €	7,30 €	6,82 €
< À 1677,09 €	3,90 €	3,41 €	2,91 €	7,90 €	7,41 €	6,91 €
< À 1829,54 €	4,09 €	3,50 €	3,01 €	8,09 €	7,50 €	7,01 €
< À 1981,99 €	4,30 €	3,71 €	3,11 €	8,30 €	7,71 €	7,11 €
< À 2134,44 €	4,50 €	3,80 €	3,22 €	8,50 €	7,80 €	7,22 €
< À 2286,89 €	4,70 €	4,00 €	3,28 €	8,70 €	8,00 €	7,28 €
< À 2439,34 €	4,89 €	4,10 €	3,40 €	8,89 €	8,10 €	7,40 €
< À 2591,79 €	5,10 €	4,30 €	3,50 €	9,10 €	8,30 €	7,50 €
< À 2744,23 €	5,28 €	4,40 €	3,60 €	9,28 €	8,40 €	7,60 €
< À 2896,68 €	5,47 €	4,59 €	3,71 €	9,47 €	8,59 €	7,71 €
< À 3049,13 €	5,67 €	4,70 €	3,80 €	9,67 €	8,70 €	7,80 €
< À 3201,58 €	5,88 €	4,89 €	3,90 €	9,88 €	8,89 €	7,90 €
Sup à 3201,58 €	6,08 €	4,98 €	3,81 €	10,08 €	8,98 €	7,81 €

Tarifs gestion des animaux errants

Situation	Tarif	Remarques
1 ^{ère} capture	Gratuite	Par foyer, à titre exceptionnel et pédagogique
	40 € par capture	

À partir de la 2 ^{ème} capture	10 € par jour de garde	Facturation en fonction de la durée de garde
	Frais vétérinaires éventuels	Refacturés au propriétaire sur justificatif

M ROPERT indique qu'il y aura juste un changement, parce que cela fait plusieurs années que la CAF demande une mise en conformité des tarifs des enfants hors communes, concernant l'accueil de loisirs, donc la proposition est la suivante : augmenter de 4€ par rapport aux habitants de Fleury, sur chaque tranche parce que la CAF nous demande de faire ce système de tranche aussi pour les extérieurs. Vous ne l'aviez pas dans votre dossier, car c'est une information que nous avons eue ce matin, et qui a été rajouté. Les autres tarifs n'ont pas bougé.

M VIEILLARD dit que c'est bien de l'avoir mis en place, car ils nous avaient alerté que c'était un motif pour perdre l'accueil et les subventions qui vont avec.

M GAVELLE dit que lorsqu'on fait un budget et que l'on annonce ça au dernier moment, c'est compliqué.

M VIEILLARD demande si la même chose a été fait sur les tarifs du périscolaire et garderie.

M ROPERT demande à Mme BELLANGER, en charge du dossier, si les autres devaient être fait également. Elle répond que non, car il n'y avait pas d'obligation de valider lors de ce conseil, par contre nous devons faire un conseil pour en parler et arriver à tout mettre à niveau, notamment les facturations au 1/4 d'heure. M VIEILLARD dit que c'est peut-être plus facile pour eux de gérer comme cela. Mme BELLANGER lui répond que non justement, surtout lorsqu'il y a des parents qui sont en retard.

Mme SALET pose une question concernant les prix de mise à disposition du bus, en précisant que ce que nous appelons un bus est en fait un car, comment avez-vous chiffré la mise à disposition et comment va être encadré la mise à disposition à d'autres utilisateurs ? c'est une question de réglementation, de capacité de transport, c'est très contraignant juridiquement parlant, du coup comment avez-vous réfléchi ?

Mme le Maire répond qu'étant donné le peu de temps à notre disposition pour faire le budget, nous avons tout simplement repris ce qui était fait auparavant.

M VIEILLARD précise qu'il était utilisé essentiellement par les associations fleurysiennes et écoles, par contre c'est vrai que si c'est l'extérieur qui le prend, c'est plus la question qui se pose.

Mme le Maire dit que vu l'état du bus qui est « très malade », il faudra revenir sur cette question rapidement.

Sens du vote	Adoption : oui	Rejet :	Abstention : 0
	Majorité : 10	Nombre de voix Pour : 19	Nombre de voix Contre : 0

DELIBERATION 2026-30 – Subventions 2026 associations

Vu les demandes de subventions formulées par les associations, soucieux de soutenir le dynamisme, la solidarité et la vitalité du tissu associatif local, au bénéfice des habitants de Fleury-sur-Andelle :

Nom de l'association	Proposition 2026
Team LMS	200 €
SNPA	1 000 €
Mouche Charlevalaise	100 €
Atelier de la Danse	750 €
Les Amis des 4 Saisons	4 000 €
Yoga de l'Andelle	300 €
Cercle Philatélique PSP	100 €
Tennis Club de l'Andelle	1 200 €
RASED	400 €
Radio Espace	1 000 €
Amis des monuments et site de l'Eure	50 €
Andelle Natation	100 €
FJEP	6 000 €
La Boule Fleurytienne	800 €
Amicale Scolaire	500 €
AJFA	1 000 €
AFC	1 500 €
Aikido	600 €
FCPE	200 €
ASVA	4 000 €
Arbre à Chat	1 000 €
	24 800 €

Mme le Maire précise que si certaines associations n'apparaissent pas dans le tableau, c'est qu'il n'y a pas eu de demandes de faites.

M VIEILLARD dit qu'il y a des associations d'établissement qui rentre dans ce cadre-là, par exemple le CFA du Val de Reuil où c'est un montant de 90€ par enfant de la commune qui va au CFA, ensuite il dit qu'il ne voit pas les coopératives scolaires notamment maternelle et primaire, il pense que c'est un peu dommage.

Mme DEHAYS répond que s'il n'y a pas eu demandes accompagnées du CERFA, on ne peut logiquement pas donner.

Mme LECILLIER précise que pour l'amicale scolaire on peut mais que pour les coopératives ce n'est pas la mairie.

M VIEILLARD répond que si, la mairie subventionne un peu les coopératives scolaires.

Mme LECILLIER explique que la mairie subventionne l'amicale scolaire, et par rapport aux revenus qu'ils ont des manifestations, donnent aux coopératives scolaires.

M VIEILLARD dit que c'est complètement faux, l'année dernière il y avait un montant de 100€ pour la maternelle et autant pour la primaire.

M ROPERT précise que s'il n'y a pas de dossier, une association n'a pas le droit de percevoir de subvention. « Par contre nous ne sommes pas contre les donner, vous remarquerez qu'au budget il y a 30 K€ de provisionné, on est à 24 800€ et ça ne comprend pas l'UNC qu'on a reçu aujourd'hui ».

A ce propos M PALMENTIER nous explique que le dossier s'était perdu entre la mairie et le service enfance.

M VIEILLARD cite également les restaurants du cœur qui tous les vendredis distribuent aux fleurytiens et ont les remercie pour ça, la croix rouge, Saint Vincent de Paul, l'outil en main ...

M GAVELLE dit qu'il y a une marge, mais précise que nous ne sommes pas là que pour eux, il y a une date prévue pour les dépôts des demandes et ils le savent.

M VIEILLARD dit que l'on avait mis la boîte à livres en avant et que c'est l'outil en main qui l'a faite, donc c'est un peu dommage de ne rien leur donner.

Mme DEHAYS dit que oui mais que s'il n'y a pas de demande c'est dommage aussi, et M GAVELLE dit qu'ils doivent savoir à quelle date ils doivent déposer leur demande.

M ROPERT dit que c'est pour ça qu'on a prévu plus large. C'est le même montant que l'an passé.

M VIEILLARD demande si nous pouvons confirmer que la croix rouge a reçu le dossier de demande, et est-ce que les mails ont été envoyés à l'ensemble des associations ?

Mme LECELLIER demande comment cela avait été fait les années précédentes ?

M VIEILLARD répond que c'est envoyé.

M ROPERT dit que donc la réponse est symbolique puisque vous nous dites que ça a été envoyé.

M VIEILLARD se demande si les envois sont bien reçus ?

Mme BELLANGER dit que « nous n'allons quand même pas ouvrir leur boîte mail non plus ! »

M VIEILLARD dit que la date limite était fin mars.

M ROPERT dit que donc cela a été envoyé pendant son mandat et qu'il a donc la réponse à sa question.

M VIEILLARD dit : « fin mars excusez-moi, je pense que c'était vous »

M ROPERT répond : « on parle du dossier que vous avez dû envoyer au préalable j'espère »

M VIEILLARD : « oui mais là on parle des retours et que s'ils n'ont pas été traités ... »

M ROPERT : « les retours on les a puisque le tableau est ici »

M VIEILLARD : « les dossiers ont pourtant été envoyés en temps et en heure »

M ROPERT : « les dossiers ont les a, je peux vous amener la pile, on n'avait pas le dossier jusqu'à hier ou même ce matin »

M VIEILLARD : « la secrétaire avait bien reçu le dossier c'est quand même bizarre »

M ROPERT : « et bien vous verrez avec l'agent concerné »

Mme MATHEUS : « Pour éviter les oublis ou pertes etc., comment comptez-vous faire pour qu'il y ait une traçabilité et s'assurer que les dossiers ont bien été reçus ? »

M GAVELLE : « Peut-être un mail avec accusé de réception »

Mme RABEC a quelques questions : « la date butoir c'est quand, par ce que ça c'était votre ancienne expérience donc je me permets, donc jusqu'à quelle date les associations doivent remettre un dossier à la mairie ? »

M VIEILLARD : « ce doit être fin mars, parce que les mails ont dû être envoyés fin janvier, il me semble, ou quelque chose comme ça, après on va dire que ce n'est pas moi qui ai envoyé donc clairement je ne sais pas précisément, après est-ce qu'ils ont tous reçu ? »

M RABEC : « excusez-moi je n'ai pas fini ma question, donc fin mars le dépôt en mairie, et l'envoi de la demande de la mairie à toutes les associations, c'est ça si j'ai bien compris (oui), donc là c'est quoi la date butoir ? »

Mme MATHEUS : « c'est le 6 mars 2026 »

Mme RABEC : « donc ça veut dire qu'ils ont eu 3 semaines pour faire la demande ? »

Mme MATHEUS : « envoi du mail de la mairie le 28 janvier avec une demande de retour du dossier complet le 6 mars »

Mme RABEC : « ce qui veut dire que le 28 janvier vous avez tout envoyé à toutes les associations ? »

M ROPERT constate que c'était donc bien à l'ancienne mandature de gérer ce dossier.

Mme RABEC : « merci de vos réponses »

M GAVELLE : « que ce soit perdu ou pas perdu c'était donc à vous de vérifier »

Mme MATHEUS : « est-ce que vous pensez envisager une traçabilité, pour une bonne réception des dossiers, même si je sais qu'il relève à chaque président d'association la responsabilité des demandes, mais simplement quelque chose comme une simple lettre de retour qui confirme la bonne réception du mail de la mairie. »

M GAVELLE : « après si chacun y met du sien, je pense que cela peut bien se passer »

Mme DEHAYS : « comment cela se passait les années précédentes ? »

M VIEILLARD : « par exemple pour la croix rouge, c'est très très dure d'avoir leur dossier »

Mme DEHAYS : « on va voir en fonction des réclamations et on gèrera à l'instant T »

Mme le Maire : « on a pris note et on verra l'année prochaine »

M VIEILLARD : « la SNPA ne prend plus les animaux de Fleury, la convention avec la COMCOM étant rompue »

Mme BELLANGER : « la SNPA n'a pas les mêmes subventions que la SPA, ils s'auto-gèrent avec des dons. Cela étant quand on leur verse quelque chose, ils ne vont pas fermer la porte, donc il n'y a peut-être plus de convention avec la COMCOM cela n'empêche qu'ils peuvent travailler avec la commune, tout simplement. Je les ai eus au téléphone par ce que je voulais savoir comment on pouvait travailler. Pour cette année ils sont encore en activité, mais il faut quand même savoir qu'ils ont beaucoup de mal financièrement, ce n'est pas sûr que cela perdure l'année prochaine, donc 1000€ ce n'est pas chère payer par rapport à tous les services qu'ils rendent et d'accepter de prendre les animaux quand on a besoin. Mais il n'y a pas qu'eux, il y en a une autre dans la liste qui elle aussi récupère les animaux, l'association Arbres à chats »

M VIEILLARD : « alors Arbres à chats est présente pour la campagne de stérilisation, à savoir qu'avant elle venait récupérer les chats, maintenant c'est entre guillemet aux agents de récupérer les chats et de leur donné »

Mme BELLANGER : « ils ne font pas que les chats, ils viennent chercher des animaux autres que des chats, des chiens aussi. Ils sont venus il y a 3 semaines, ils ont récupéré 3 chats, 2 chiens, ils les ont pris, ils les ont emmenés chez le vétérinaire parce qu'il fallait les soigner, ensuite ils mettent à l'adoption, donc il n'y a pas que la campagne de stérilisation, que nous on fait avec Romilly, tu dois le savoir je pense, avec des tarifs préférentiels de -50% de mémoire, mais Arbres à chats maintenant c'est plus agir sur des problèmes graves, donc ils les prennent les animaux »

Mme MATHEUS : « j'avais une question par rapport à l'ASVA, je trouve que le montant qui est alloué me paraît énorme quand même, comment ça s'explique ? en sachant qu'il y a 2 ans il y avait un salarié et qu'il n'y a pas d'autres salarié maintenant, qu'est-ce qui justifie du coup une subvention de ce montant ? »

M ROPERT : « le nombre d'enfants et d'adultes de Fleury-sur-Andelle, que je n'ai plus en tête, 189 au total et une centaine de fleurysiens si je ne dis pas de bêtises. Du coup on considère que c'est un club dynamique de Fleury, qui est d'ailleurs conventionné avec la COMCOM qui leur verse également une aide financière et c'est un des clubs les plus important de notre village, donc on veut le soutenir, et c'est pour ça qu'on a choisi de verser les 4000€ qu'ils nous ont demandé »

Mme le Maire : « on a mis la même que l'année passée »

M GAVELLE : « après on n'a pas voulu baisser les subventions des associations »

Mme MATHEUS : « ça je l'entends »

M GAVELLE : « les associations font vivre Fleury, et oui on trouve dommage que certaines n'aient pas fait leur demande en temps et en heure, mais les subventions non attribuées vont être dépensé même sur des événements ponctuels, il y a des associations qui ont fait des événements à Fleury, on les a toujours aidés même si on n'a pas toujours été d'accord. Maintenant si on prend le nombre

d'adhérents de Fleury pour donner aux associations, on ne va plus donner grand-chose. Si on ne dynamise pas les associations, déjà que ce n'est pas facile, cela deviendrait très compliqué, c'est pour cela que nous n'avons pas voulu diminuer leur budget »

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'attribution des subventions ;
- De procéder à leur versement conformément aux montants précisés.

Mme MATHEUS précise qu'elle ne va pas voter car présidente de l'amicale scolaire.

Nous serons donc 18 à voter.

Sens du vote	Adoption : oui	Rejet :	Abstention : 0
	Majorité : 10	Nombre de voix Pour : 18	Nombre de voix Contre : 0

2026-31 – Subventions 2026 Régie de transport

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis la Loi d'orientation des transports intérieurs du 30 Décembre 1982 et de son décret d'application du 16 Août 1985, les Communes ont été obligées de créer un budget de la Régie des Transports.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de motiver le montant de la subvention communale de 50 000 euros qui permet d'équilibrer ce budget,

Considérant la nécessité d'investir cette année dans un nouveau bus communal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention de 50 000 euros allouée à la Régie de Transport de la commune de Fleury-sur-Andelle.
- De prélever les dépenses en résultant sur les crédits de l'exercice 2025, article 65736211 du BP 2026 de la Commune.

Mme SALET : « quelle est la pertinence de l'acquisition d'un car par rapport à la location ? parce que là vous faites un achat pérenne de fonctionnement et la location c'est plus ponctuel, c'est du juridique en moins »

Mme le Maire : « pour l'instant nous réfléchissons à ce que nous allons faire, nous ne savons pas encore si cela sera de la location, si ce sera un car »

Mme SALET : « quand je parlais de location, c'était de la location de prestations de services »

Quelqu'un : « ça coute chère la location »

Mme SALET : « pas forcément de combien de journée on en a besoin dans l'année »

M ROPERT : « énormément, il sort quasiment tous les jours avec le centre de loisirs, plus l'école, les amis des 4 saisons »

M VIEILLARD : « la question elle mérite d'être posée entre guillemet sur la pertinence et voir le seuil de rentabilité »

M ROPERT : « les 50 000€ restent de la prévision »

M VIEILLARD : « et ça reste nécessaire entre guillemet de faire un versement de 50 000€ en prévision, je suis entièrement d'accord »

Mme le Maire : « voilà c'est ça, donc on voulait également voir sur une location longue durée »

M GAVELLE : « il faut savoir que le précédent bus quand on l'a acheté, c'était un véhicule réhabilité et nous ne l'avions pas payé si chère que ça »

Mme SALET : « après la législation du transport a beaucoup évolué, elle est très contraignante, donc il faut le prendre en considération »

Mme le Maire : « bien sûr et nous n'allons pas faire n'importe quoi non plus »

Mme SALET : « je ne dis pas ça non plus, juste c'est mon quotidien, je travaille avec des mairies tout le temps là-dessus, la question mérite d'être soulevée, je travaille avec des mairies comme la nôtre qui ont des petits budgets, les grosses mairies qui ont des régies de transport et des garages municipaux, des mairies comme Gennevilliers ou Aubervilliers, les petites mairies qui ont des petites structures n'ont pas de car à domicile par exemple, par contre ils ont lancé un appel d'offre, ils travaillent comme ça, c'est plus rentable pour eux. Il n'y a pas d'assurance, pas de carburant, pas d'entretien, il y a pleins de facteurs qui entrent en ligne de compte, et en termes de responsabilités aussi, vous transporté des enfants, la responsabilité est très contraignante, votre conducteur ne roule peut-être pas autant qu'un chauffeur de bus »

M GAVELLE : « les conducteurs il faut déjà les avoir »

Mme SALET : « il faut les avoir, il y a la FIMO a passé, la FCO a passé, enfin voilà il y a pleins de facteurs qui rentrent en ligne de compte. Juste ne prenait pas la décision d'acquisition sans essayer de regarder d'autres solutions, c'est quand même un gros budget pour un car neuf, un mixte »

Mme le Maire : « on n'a pas dit neuf, mais on réfléchit »

Mme SALET : « si ce n'est pas neuf, c'est d'occasion, ça veut dire que vous n'avez plus les garanties constructeur, ça veut dire que les frais d'entretiens sont beaucoup plus importants, plus conséquents »

M GAVELLE : « c'est ce qu'on a eu précédemment »

Mme SALET : « tout a beaucoup évolué : la climatisation, l'électronique ... »

M GAVELLE : « hormis ça il y a aussi la prestation de chauffeur, la municipalité précédente a investi sur des permis pour des chauffeurs, un double permis parce qu'il n'en fallait pas qu'un, on a vu où ça nous a mené. Après comme on l'a dit c'est une prévision, on regarde »

M VIEILLARD : « après pensé à mutualiser les sorties »

M GAVELLE : « je pense qu'avec la COMCOM on arrivera à travailler tous ensemble, c'est le but aussi, ce n'est pas de dire nous on veut un bus et puis qu'il s'appelle Fleury-sur-Andelle »

Mme SALET : « après vous pouvez réfléchir peut-être à un véhicule plus petit qui nécessite moins de contraintes et qui pourrait bénéficier à plus de gens, notamment aux personnes âgées »

Mme le Maire : « excusez-moi je vous coupe, mais par moment il y a 2 classes qui partent, si on prend plus petit cela n'ira pas »

Mme SALET : « ça, ça peut se régler sur de la location ponctuelle, d'où l'intérêt d'avoir un mini-bus par exemple »

M ROPERT : « si on a une sortie à 50 ce n'est pas suffisant et c'est récuré avec le centre de loisirs »

Mme SALET : « ça reste occasionnel, vous regarderez mais il y a peut-être une réflexion à avoir »

M GAVELLE : « ce que je propose, vu que Mme SALET à l'air d'être bien de la partie là-dessus est c'est dans la proposition de Rémi, c'est de vous inclure sur ce dossier-là »

Mme SALET : « volontiers »

M GAVELLE : « Françoise c'est moi qui prends l'engagement, on ne s'est pas consulté mais ça me paraît logique »

Mme le Maire : « tout à fait, on n'est pas dans l'opposition, on est là pour travailler tous ensemble pour le bien de chacun des habitants de la commune »

Mme le Maire : « il y a un monsieur qui rigole dans le public, et ça ne me fait pas rire. Désolée mais je ne suis pas sourde et je vois, donc merci, il peut sortir, si c'est pour nous perturber ce n'est pas la peine, merci »

Sens du vote	Adoption : oui	Rejet :	Abstention : 0
	Majorité : 10	Nombre de voix Pour : 19	Nombre de voix Contre : 0

2026-32 – Commune – Compte Financier Unique - CFU

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune

Vu le CFU 2025 de la commune

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ; **Mme le Maire sort.**

M ROPERT indique à M VIEILLARD, qu'il peut participer au débat mais qu'il ne pourra pas voter.

M VIEILLARD fait le choix de sortir également.

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M^{me} le maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Mme DEHAYS pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 061 442,40	2 136 586,34	3 198 028,74
	Recettes réalisées (1)	B	557 237,22	2 356 839,12	2 914 076,34
	Restes à réaliser	C	440 000,00	0,00	440 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	813 453,03	2 631 214,10	3 444 667,13
	Dépenses réalisées (1)	E	286 386,69	2 294 989,15	2 581 375,84
	Restes à réaliser	F	168 283,39	0,00	168 283,39
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	270 850,53	61 849,97	332 700,50
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-247 989,37	494 627,76	246 638,39
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	22 861,16	556 477,73	579 338,89
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	271 716,61	0,00	271 716,61
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	294 577,77	556 477,73	851 055,50

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte financier unique 2025.

17 votants

Sens du vote	Adoption : oui	Rejet :	Abstention : 0
	Majorité : 10	Nombre de voix Pour : 17	Nombre de voix Contre : 0

Mme le Maire et M VIEILLARD reviennent.

2026-33 – Commune - Affectation des résultats 2025

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Mme SALET fait remarquer qu'il doit y avoir une erreur avec la dernière ligne : « déficit de 22 861,16€ » alors que juste avant c'est un excédent.

M ROPERT va vérifier si c'est l'un ou l'autre, il pense que c'est « excédent », il faut qu'il vérifie pour corriger.

Le conseil municipal, réunion sous la présidence de Mme le Maire,

Après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de **61 849,97 €**
- Un excédent reporté de **494 627,76 €**
 - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de **556 477,73 €**
- Un excédent d'investissement de **22 861,16 €**
- Un excédent des restes à réaliser de **271 716,61 €**
 - Soit un besoin de financement de **294 577,77 €**

M VIEILLARD dit que ce n'est pas un « besoin de financement », mais « un excédent de financement »

M ROPERT dit que cela se dit comme ça.

M VIEILLARD : « j'ai regardé celui de l'année dernière sorti sur la feuille directement du logiciel, c'est « soit un excédent de financement »

M ROPERT : « à vérifier »

M VIEILLARD : « il est en excédent, et le résultat d'investissement donc n'est pas en déficit, donc c'est un excédent »

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 de la manière suivante :

- Résultat d'exploitation au 31 décembre 2025 : excédent de **556 477,73 €**
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : **55 999.20 €**
- Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : excédent de **500 478.53 €**
- Résultat d'investissement reporté (compte 001) : excédent de **22 861,16 €**

Nous corrigerons et remplacerons « déficit » par « excédent » si besoin

M vieillard : « pourquoi avez-vous prévu d'affecter les 55 999 ,20€, y a-t-il une raison particulière ? »

M ROPERT : « c'est pour nos projets »

M VIEILLARD : « pourquoi mobiliser juste 55 000 parce que dans tous les cas nous serions obligés de faire une délibération pour le futur projet, alors que si on le laissait en 002 cela permettrait de l'avoir pour l'utiliser en fonctionnement s'il y a des besoins, dans tous les cas on peut le retransférer en investissement, par contre on ne peut pas faire l'inverse »

M ROPERT : « nous avons travaillé en étroite collaboration avec Mme TARPAN, de la DGFIP, qui nous l'a soumis et conseillé, du coup comme on a travaillé avec elle et qu'elle a validé nos propositions cela nous semblait correct »

M VIEILLARD : « ce n'est pas, mais enfin... »

M ROPERT : « donc nous c'était notre position là-dessus après Mme TARPAN étant bien plus experte que moi en finance, elle a validé nos choix et notre politique pour investir pour la commune, voilà pourquoi cela se retrouve crédité ainsi »

M VIEILLARD : « mais c'est dommage de l'affecter au 1068 alors que le 002 aurait été mieux »

M GAVELLE : « après les conseils extérieurs viennent de gens qui s'y connaissent »

M VIEILLARD : « après j'aurais bien voulu voir ces conseils, parce que je pense qu'on n'aurait pas tiré les mêmes choses »

M GAVELLE : « après c'est un autre problème »

Mme DEHAYS : « tu as des doutes ? »

M VIEILLARD : « non non mais après je ... »

M GAVELLE : « en étant pas experts on prend des conseils extérieurs, on n'a pas toujours eu des écrits mais celui-là oui »

M VIEILLARD : « cela serait intéressant de le voir »

Sens du vote	Adoption : oui	Rejet :	Abstention : 4
	Majorité : 10	Nombre de voix Pour : 15	Nombre de voix Contre : 0

Absentions : Mme SALET, Mme MATHEUS, M VIEILLARD, M PALMANTIER

2026-34 – Commune - Budget 2026

M^{me} le maire présente à l'assemblée le budget primitif de la commune pour l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	830 184,45	648 119,92	182 064,53	78	720 834,21	680 809,55	40 024,66	94	797 900,61		797 900,61	10,7
60 - Achats et variation des stocks	317 860,29	285 516,07	32 344,22	89	357 476,34	328 238,61	29 237,73	91	378 800,61		378 800,61	6,0
61 - Services extérieurs	384 416,31	268 057,46	116 358,85	69	245 607,67	250 232,94	-4 625,07	101	274 600,00		274 600,00	11,8
62 - Autres services extérieurs	123 374,09	91 447,39	31 926,70	74	113 750,00	99 853,00	13 897,00	87	142 000,00		142 000,00	24,8
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	4 533,76	3 099,00	1 434,76	68	4 000,00	2 485,00	1 515,00	62	2 500,00		2 500,00	-37,5
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 474 196,00	1 415 298,85	58 897,15	96	1 529 000,00	1 307 846,32	221 153,68	85	1 486 900,00		1 486 900,00	-2,8
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	20 500,00	19 298,57	1 201,43	94	21 000,00	18 024,55	2 975,45	85	21 000,00		21 000,00	0,0
64 - Charges de personnel	1 453 696,00	1 396 000,28	57 695,72	96	1 508 000,00	1 289 821,77	218 178,23	85	1 465 900,00		1 465 900,00	-2,8
014 - Atténuations de produits					2 750,00	1 499,00	1 251,00	54	3 810,54		3 810,54	38,6
65 - Autres charges de gestion courante	200 050,65	192 389,66	7 660,99	96	184 950,46	184 568,63	381,83	99	239 475,00		239 475,00	29,5
66 - Charges financières	27 000,00	12 506,86	14 493,14	46	27 613,30	14 906,95	12 706,35	53	19 425,38		19 425,38	-29,7
67 - Charges spécifiques	500,00	138,96	361,04	27	500,00	231,27	268,73	46	500,00		500,00	0,0
68 - Dotations aux amortissements, aux dépré	3 729,54		3 729,54		1 000,00		1 000,00	0	2 000,00		2 000,00	100,0
Total dépenses réelles	2 535 660,64	2 268 454,25	267 206,39	89	2 466 647,97	2 189 861,72	276 786,25	88	2 555 011,53		2 555 011,53	3,6
Total dépenses d'ordre	307 302,34	86 191,49	221 110,85	28	164 566,13	105 127,43	59 438,70	63	224 988,47		224 988,47	36,7
Total dépenses de fonctionnement	2 842 962,98	2 354 645,74	488 317,24	82	2 631 214,10	2 294 989,15	336 224,95	87	2 780 000,00		2 780 000,00	5,7

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et vente	101 500,00	104 668,00	-3 168,00	103	78 500,00	153 785,25	-75 285,25	195	141 000,00		141 000,00	79,6
73 - Impôts et taxes	426 806,00	397 294,00	29 512,00	93	380 000,00	388 061,00	-8 061,00	102	380 441,00		380 441,00	0,1
731 - Impositions directes	934 989,00	951 136,62	-16 147,62	101	972 300,00	989 746,08	-17 446,08	101	991 021,00		991 021,00	1,9
74 - Dotations et participations	610 818,00	667 284,86	-56 466,86	109	607 050,00	713 136,60	-106 086,60	117	647 621,00		647 621,00	6,7
75 - Autres produits de gestion courante	28 000,00	37 549,62	-9 549,62	134	4 000,00	17 816,89	-13 816,89	445	16 500,00		16 500,00	312,5
76 - Produits financiers		5,42	-5,42		10,00	5,32	4,68	53				-100,0
77 - Produits spécifiques					500,00		500,00	0				-100,0
78 - Reprises sur amortissements, dépréciati	7 328,19	1 879,83	5 448,36	25	1 000,00	495,43	504,57	49	1 200,00		1 200,00	20,0
013 - Atténuations de charges	100 000,00	126 918,51	-26 918,51	126	90 000,00	90 566,21	-566,21	100	84 074,81		84 074,81	-6,6
002 - Excédent de fonctionnement reporté	623 521,79	623 521,79	0,00	100	494 627,76	494 627,76	0,00	100	500 478,53		500 478,53	1,2
Total recettes réelles	2 832 962,98	2 910 258,65	-77 295,67	102	2 627 987,76	2 848 240,54	-220 252,78	108	2 762 336,34		2 762 336,34	5,1
Total recettes d'ordre	10 000,00	4 732,35	5 267,65	47	3 226,34	3 226,34	0,00	100	17 663,66		17 663,66	447,5
Total recettes de fonctionnement	2 842 962,98	2 914 991,00	-72 028,02	102	2 631 214,10	2 851 466,88	-220 252,78	108	2 780 000,00		2 780 000,00	5,7

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement		560 345,26	-560 345,26			556 477,73	-556 477,73	0				

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	136 942,56	136 942,56	0,00	100	247 989,37	247 989,37	0,00	100				-100,0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	42 740,00	42 740,00	0,00	100	5 000,00		5 000,00	0				-100,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	170 000,00	138 326,74	31 670,26	81	205 000,00	166 932,80	38 067,20	81	154 000,00		154 000,00	-24,9
204 - Subventions d'équipement versées	49 292,29	23 721,71	25 570,58	48	53 791,29	13 481,72	40 309,57	25	13 500,00	2 792,29	16 292,29	-69,7
21 - Immobilisations corporelles									15 000,00		15 000,00	0,0
Total dépenses réelles hors opérations	398 974,85	341 734,01	57 240,84	85	511 780,66	428 403,89	83 376,77	83	182 500,00	2 792,29	185 292,29	-63,8
116 - TRAVAUX & MATERIEL POLE TECHNIQU	23 400,00	20 923,56	2 476,44	89	8 500,00	801,80	7 698,40	9	93 200,00	1 680,00	94 880,00	999,9
141 - MODERNISATION INFRASTRUCTURES ED	10 000,00	2 603,04	7 396,96	26	39 349,60	11 474,87	27 874,73	29				-100,0
215 - MODERNISATION INFRASTRUCTURES SP	24 500,00	12 500,00	12 000,00	51	19 000,00	13 687,80	5 312,20	72	18 835,58	5 280,00	23 915,58	25,9
223 - EMBELISSEMENT CIMETIERE	48 750,00	21 856,00	26 894,00	44	21 481,00	20 978,00	485,00	97	19 800,00		19 800,00	-7,7
226 - REFECTION VOIRIE & DEFENSE INCENDIE	99 900,00	39 900,00	60 000,00	39	44 000,00		44 000,00	0	80 417,37	8 727,89	89 145,26	102,6
250 - TRAVAUX EGLISE									12 500,00		12 500,00	0,0
270 - TRAVAUX & MATERIEL POLE ADMINISTR	2 132,70	2 131,78	0,92	99	5 000,00	551,00	4 449,00	11	25 000,00		25 000,00	400,0
340 - MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE	11 036,00	4 166,70	6 869,30	37								
358 - TRAVAUX SALLE POLYVALENTE	1 883,84	1 883,84	0,00	100								
361 - TRAVAUX & MATERIEL POLE ENFANCE/C	16 000,00	11 846,88	4 153,12	74	18 000,00	4 486,88	13 513,14	24	30 000,00	668,14	30 668,14	70,4
371 - TRAVAUX STADE MUNICIPAL	30 000,00		30 000,00		30 000,00	19 885,10	10 114,90	66				-100,0
376 - VIDEO PROTECTION	69 810,80	57 618,48	12 192,32	82	5 000,00		5 000,00	0				-100,0
380 - REVITALISATION FRICHES	282 700,00	266 238,97	16 461,03	94	225 000,00		225 000,00	0	20 000,00	80 000,00	100 000,00	-55,6
383 - RENOVATION CANTINE	10 000,00	5 040,00	4 960,00	50								
386 - REAMENAGEMENT PARCS	50 000,00		50 000,00		76 000,00	11 217,00	64 783,00	14	7 000,00	64 065,30	71 065,30	-8,5
387 - AIRE DE JEUX HLM	20 000,00		20 000,00									
388 - ILOT DE FRAICHEUR	5 000,00		5 000,00		3 499,20	3 499,20	0,00	100				-100,0
391 - DECORATIONS DE NOEL	8 500,00	5 168,68	3 331,32	60								
392 - AMELIORATION CADRE DE VIE	31 445,00	12 160,45	19 284,55	38	46 200,80	15 741,60	30 459,20	34	81 000,00	5 069,77	86 069,77	86,3
393 - MATERIEL SECURITE	13 500,00	6 725,88	6 774,12	49	5 424,80	424,80	5 000,00	7	10 000,00		10 000,00	84,3
Total dépenses opérations d'invest.	758 358,34	470 564,26	287 794,08	62	546 435,40	102 745,83	443 689,57	18	397 552,95	165 491,10	563 044,05	3,0
Total dépenses d'ordre	10 000,00	4 732,35	5 267,65	47	3 226,34	3 226,34	0,00	100	17 663,66		17 663,66	447,5
Total dépenses d'investissement	1 167 333,19	817 030,62	350 302,57	69	1 061 442,40	534 376,06	527 066,34	50	597 716,61	168 283,39	766 000,00	-27,8

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté									22 861,16		22 861,16	0,0
024 - Produits des cessions d'immobilisations	350 000,00		350 000,00		527 499,56		527 499,56	0		440 000,00	440 000,00	-16,6
10 - Dotations, fonds divers et réserves	281 554,85	273 656,67	7 898,18	97	84 876,71	168 798,16	-83 921,45	198	75 917,37		75 917,37	-10,6
16 - Emprunts et dettes assimilés	150 000,00	150 007,09	-7,09	100	250 000,00	250 000,00	0,00	100				-100,0
Total recettes réelles hors opérations	781 554,85	423 663,76	357 891,09	54	862 376,27	418 798,16	443 578,11	48	98 778,53	440 000,00	538 778,53	-37,5

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
215 - MODERNISATION INFRASTRUCTURES	3 000,00	3 000,00	0,00	100	3 000,00	3 000,00	0,00	100				-100,0
223 - EMBELISSEMENT CIMETIERE	3 000,00	3 000,00	0,00	100								
226 - REFECTION VOIRIE & DEFENSE INCEND	7 500,00		7 500,00		7 500,00		7 500,00	0	2 233,00		2 233,00	-70,2
371 - TRAVAUX STADE MUNICIPAL	5 720,00		5 720,00									
376 - VIDEO PROTECTION	36 256,00	53 186,00	-13 930,00	135		5 698,00	-5 698,00	0				
381 - PASSERELLE SAINT VICTOR	20 000,00		20 000,00		24 000,00	24 613,63	-613,63	102				-100,0
Total recettes opérations d'invest.	78 476,00	59 186,00	19 290,00	75	34 500,00	33 311,63	1 188,37	96	2 233,00		2 233,00	-93,5
Total recettes d'ordre	307 302,34	86 191,49	221 110,85	28	164 566,13	105 127,43	59 438,70	63	224 988,47		224 988,47	36,7
Total recettes d'investissement	1 167 333,19	569 941,25	598 291,94	48	1 061 442,40	557 237,22	504 205,18	52	326 000,00	440 000,00	766 000,00	-27,8

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement		-247 989,37	247 989,37			22 861,16	-22 861,16	0	-271 716,61	271 716,61		

Fonctionnement :	Dépenses :	2 780 000,00 €	Recettes :	2 780 000,00 €
Investissement :	Dépenses :	766 000,00 €	Recettes :	766 000,00 €

M VIEILLARD : « on l'a eu hier soir tard »

M ROPERT : « pas en détail mais celui-là vous l'avait bien »

M VIEILLARD : « oui mais là c'est que les chapitres, donc ça ne donne rien entre guillemet, c'est vrai que les articles sont quand même intéressants »

Mme le Maire : « on a fait notre possible compte tenu des conditions »

M VIEILLARD : « c'est bien pour ça que j'avais posé la question jeudi, après on m'a dit que non, voilà je... »

M ROPERT : « oui mais la demande n'était pas claire, c'est pour ça que je vous ai demandé de quoi vous parliez puisque vous aviez reçu les documents. En 3 semaines on a fait le travail de 3 mois »

M VIEILLARD : « j'avais dit dès le départ que je ne ferais pas le budget, ça c'était un choix, je l'ai dit dès le départ »

Mme le Maire : « tout à fait »

M VIEILLARD : « après sur l'énergie vous avez augmenté de 20% ce qui est tout à fait logique »

M ROPERT : « il y a juste une petite coquille que j'ai corrigé, ce n'était pas 2 775 000 mais 2 780 000, j'ai corrigé »

M VIEILLARD : « après tout ce qui est charge « à caractère » on a une augmentation de 10% sur l'ensemble du chapitre. Juste une petite question sur l'article 60632 pourquoi 27% d'augmentation ? en dépense, fournitures de petit équipement il y avait 33 000 en 2025, on passe à 52 000 »

M ROPERT : « il y a pas mal de fournitures pour le service technique, si je ne dis pas de bêtises c'est bien cette ligne-là, il y a beaucoup de renouvellement, d'achats de petits matériels pour les services techniques à hauteur de 11 000€ sur le devis »

M VIEILLARD : « 11 000€ cela me paraît logique entre guillemet »

M ROPERT : « il y a pas mal de matériel qui ont besoin de réparation ect. »

M GAVELLE : « il faut savoir que pour le service technique, nous avons paré au plus urgent, ils nous avaient fait une liste, j'ai discuté avec eux de ce dont ils avaient besoin en urgence et de ce qu'ils n'ont plus »

M VIEILLARD : « après je pense qu'il y en a certain en investissement »

M GAVELLE : « oui, après on aurait pu en avoir un peu plus »

M VIEILLARD : « c'est vrai que 27% ça fait quand même une belle augmentation. Sur la 6232, pourquoi une augmentation de 7% ? (Fêtes et cérémonies)

M ROPERT : « on a prévu, notamment, l'ouverture (vous aurez un petit papier dans votre boîte aux lettres demain) de guinguettes gourmandes et du coup voilà pourquoi le petit surcoût ici, ce qui va dynamiser le village, essayer de revitaliser notre centre bourg, donc il y aura des guinguettes semi-nocturnes, dont la 1^{ère} aura lieu le 9 mai, et il y aura un 2ème feu d'artifice à l'ouverture de la fête St Ouen. Donc voilà le pourquoi du comment »

M GAVELLE : « c'est vrai que c'est un peu « short » pour le 9 mai, mais effectivement c'était une opportunité que l'on avait et maintenant c'est un peu à tout le monde de faire un peu de pub, et pas qu'aux élus »

Mme DEHAYS : « nous n'avions pas le choix des dates par rapport aux exposants disponibles »

M VIEILLARD : « par rapport aux art. 62268 et 6227 il y a une grosse augmentation, notamment il y a eu la remarque sur les frais d'avocat ou autres qui avaient des coûts importants, je vois qu'en gros il est encore beaucoup plus important »

M ROPERT : « exact, alors pourquoi est-ce que l'on provisionne, moi je veux bien détailler il n'y a pas de soucis. En fait on prévoit aussi le fait qu'il y a un litige opposant un agent à la mairie, qui a commencé sous votre mandat. Le tribunal a condamné la mairie à payer, cela n'a pas été fait, et maintenant l'agent réclame un montant par jour de retard, ce qu'il a le droit de faire. Il faut savoir qu'il y a 200€ par jour de retard, et cela fait maintenant 78 jours que nous sommes en retard de versement, donc on provisionne. On espère que l'on va concilier avec cet agent, on espère que l'on obtiendra moins, mais voilà, en prévision on a augmenté cette ligne »

M VIEILLARD : « cela va avec les frais d'actes et de contentieux ? »

M ROPERT : « oui »

M VIEILLARD : « pour le cumul des indemnités de fonction des élus, si on prend le 65311 et 65313 qui correspondent aux retraites, le 65314, le 65315 et le 653172 et si on fait le cumul de tout ça, on arrive à 86 600 sur 2025 et à 120 600 sur 2026, ce qui représente une augmentation de 17% pour les élus, + 15 000€. Juste pour faire la remarque

M ROPERT : « l'avantage c'est que l'on ne va pas cotiser au FONPEL, ce qui a été le cas pendant votre mandat, avec un rattrapage de 4 ans je crois, donc 10 000€ versé par la commune. L'avantage c'est que cette année on ne le fera pas »

M VIEILLARD : « mais ça représente quand même 15 000€ »

M ROPERT : « oui mais cela nous fait quand même économiser 10 500€ et on espère économiser le contentieux qui pourrait nous coûter au bas mot 18750€ »

M VIEILLARD : « je ne pense pas que cela est à voir avec les indemnités »

M ROPERT : « ah non, mais on peut détailler toutes les économies que l'on compte faire, moi je suis ok. Donc les frais d'avocats sur 2024 on est 11 000€, on espère ne pas en arriver là »

M VIEILLARD : « cela représente quand même moins que sur ... »

M ROPERT : « si on cumule le tout on arrive quand même à 30 000€ donc voilà »

Mme DEHAYS : « Françoise prend moins que ce que tu prenais toi »

M VIEILLARD : « les adjoints en prennent plus »

Mme DEHAYS : « pas beaucoup plus, on a mis un adjoint de plus, avec les 2 délégués que tu avais, c'était quasiment l'indemnité d'un adjoint »

M VIEILLARD : « c'était 4 adjoints plus 2 délégués »

Mme DEHAYS : « oui mais 2 délégués qui étaient payé quand même »

M VIEILLARD : « oui mais sur la base de 4 adjoints. Les gens peuvent reprendre les chiffres sans aucun problème »

M ROPERT : « il faut rajouter que c'est du prévisionnel, et que tout prévisionnel est toujours un petit peu à la hausse par rapport au réel, sinon c'est un mauvais prévisionnel »

M^{me} le Maire propose au conseil municipal de délibéré et d'approuver le budget primitif de la commune pour l'année 2026.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), sera annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

M VIEILLARD : « est-ce qu'il serait possible de passer les divers investissements ligne par ligne ? je pense qu'il y a des conseillers autour de la table qui ne savent pas à quoi correspondent les lignes. Là on a vu le fonctionnement, on ne parle pas d'investissement, ça me paraît nécessaire de parler des investissements de la commune, au moins les grandes lignes. On peut citer au moins les opérations qui ont des gros montants. Pour un budget ça me paraît nécessaires que les élus soient au courant ce que l'on vote »

M ROPERT : « Au grand chapitre « déficit d'investissement reporté », rien n'est prévu. Sur le 21 « immobilisation corporel » on est parti sur 15 000€. Sur les travaux et matériels du pôle technique, on est monté jusqu'à 94 880€, il y avait effectivement 93 200 de nouvelles propositions, et 1680 de report »

M VIEILLARD : « Jean-Marc je ne sais pas si tu peux détailler, par ce que 93 000 c'est qu'il y a un gros achat »

M GAVELLE : « en l'occurrence ils ont prévu une nouvelle balayeuse, mais n'oublions pas que c'est toujours un prévisionnel, qui est à 55 000€. Ça c'est le plus gros achat. Le renouvellement de matériel, qui représente un cumul de petites sommes, il y a l'éclairage, il y a les panneaux pour l'école primaire. Le matériel pour les espèces vert, il y en a pour 5500€. Ils aimeraient avoir une épareuse »

Mme MATHEUS : « qu'est-ce que c'est ? »

M LEFEBVRE : « même système des tracteurs qui font les talus, c'est une barre de coupe pour les haies »

M GAVELLE : « donc ça c'est 7800€, j'ai vu avec Philippe qui nous a indiqué les urgences et ce qui peut attendre »

M VIEILLARD : « après sur l'opération 215, il y a 18630€ on va dire, c'est quoi ? »

M ROPERT : « il faut que je regarde »

M VIEILLARD : « après l'embellissement du cimetière c'est dans la continuité ? »

Mme le Maire : « c'est ça »

M ROPERT : « on a un gros sujet sur la défense incendie, avec énormément de bornes qui ne fonctionnent pas ou qui fonctionnent mal. Donc la commune n'est pas en règle, on a eu RDV avec le lieutenant pompier hier après-midi, et il faut que l'on fasse des actions d'urgence, je peux laisser en parler M LEVACHER en charge du dossier »

M LEVACHER : « c'est un sujet qui n'est pas abouti aujourd'hui, mais pour lequel on aura l'occasion d'en débattre et d'en discuter plus longuement avec M VIEILLARD »

M VIEILLARD : « il y avait un taux de couverture quand même assez importante par rapport à d'autres communes via les pompiers »

M LEVACHER : « je ne suis pas d'accord avec vous, il y a plus de la moitié des bornes qui ne fonctionnent pas. L'audit réalisé par VEOLIA a été envoyé aux anciens services de mairies, on ne peut donc pas dire que la couverture était satisfaisante »

M VIEILLARD : « ce n'est pas ce que les pompiers m'ont envoyé »

M ROPERT : « écoutez, il était là hier ; vous avez fait remplacer des bornes qui fonctionnaient parfaitement, et donc une dépense inutile pour la commune. On peut rappeler tout un tas de choses si vous voulez, mais moi aussi je peux en rappeler, par exemple la borne N° 21 qui a été remplacé, alors qu'elle fonctionnait bien, parce que ce n'était pas un problème de borne mais de taille de tuyau, donc le changement de la borne qui a été demandé à VEOLIA n'était pas le bon, il y a eu une erreur d'un agent qui avait demandé le changement de la 21 au lieu de la 22 qui elle était défectueuse et qui aurait dû être changé. VEOLIA avait pourtant demandé si c'était sur et il leur avait été répondu que oui, ce qui a engendré une dépense inutile de 4000€. Voilà, on peut détailler si vous voulez longuement sur le sujet, mais on y reviendra en temps et en heure, là ce n'est pas le moment »

M VIEILLARD : « travaux de l'église ? »

Mme le Maire : « il y a beaucoup à faire »

M VIEILLARD : « je ne dis pas le contraire, mais ça correspond à quoi les 12 500€ ? »

Mme le maire : « l'accessibilité, énormément de joints à refaire et il va falloir s'y pencher très rapidement car on a le plâtre de la chapelle St Joseph qui est en train de s'écrouler, beaucoup de bris de glace depuis la tempête d'avril 2025, plus le nettoyage des fientes d'oiseaux, et j'ai d'ailleurs reçu une documentation cet après-midi pour ça »

Mme BELLANGER : « on ne peut pas en passer par les monuments classés, car l'église accueille des antennes relais d'opérateurs téléphonique dans le clocher »

M VIEILLARD : « sur le 270 ? »

M ROPERT : « nous prévoyons la réfection de certains bureaux, car comme vous le savez il y a des trous dans la moquette de 2 bureaux minimum, les agents actuellement brasse de la poussière, il était urgent d'intervenir. C'est en cours, 4 semaines après les élections on a déjà lancé ça. Et du coup il y a pas mal de travail, car il y a également de la moquette aux murs, on se retrouve avec énormément de travaux sur le pôle administratif à faire. Également le matériel car il y a des bureaux qui ne sont plus adaptés pour travailler ergonomiquement parlant. Cela fait 2 jours que cela a commencé »

M VIEILLARD : « sur le 361 ? »

Mme le Maire : « sur le pôle enfance, il y a un frigidaire, le lave-vaisselle pour la cantine scolaire pour lequel nous avons provisionné 8000€, on a réparé celui qui y est actuellement, car il fonctionnait avec une cale en bois, pour 1800€, mais ils ont fait un devis pour l'achat d'un neuf, car à force de le réparer cela va finir par coûter plus chère que d'en acheter un »

Mme BELLANGER : « après c'est la même chose que pour le service technique, c'est une somme de petits cumuls qui montent vite : remplir l'armoire à pharmacie, racheter des chaises, et des tables etc. en bref c'est le cumul qu'ils n'ont pas été autorisé à acheter sur plusieurs années »

Mme FARCY : « j'ai une question sur le défibrillateur, je n'en ai pas vu »

M LEFEBVRE : « il y en a un à la RPA, mais dans la mairie il n'y en a pas, on en a parlé ce matin »

M ROPERT : « c'est obligatoire, donc cela sera fait aussi »

M PALMANTIER : « en 380 sur la revitalisation des friches »

M ROPERT : « on provisionne, même si c'est en rapport avec l'EPFN si je ne dis pas de bêtises, puisque contrairement à ce qui a été dit pendant la campagne l'ancienne pharmacie/graineterie n'a pas été acheté pas la commune »

M VIEILLARD : « si par l'EPFN »

M ROPERT : « non nous n'avons rien vu de signer »

M GAVELLE : « non l'EPFN n'avait pas acheté, on les a rencontrés, ils n'avaient pas acheté. Une signature aura lieu le 12 mai »

M ROPERT : « c'est pour ça qu'il y a un report de 80 000€ et 20 000€ pour couvrir les éventuelles plus-values »

Mme le Maire : « après on verra avec Mon Logement 27, il faut que l'on prenne RDV pour une concertation sur la partie logements, et un autre organisme pour la partie commerce »

M VIEILLARD : « la Foncière normalement »

Mme MATHEUS : « la 386 sur les aménagements de parc, ça comprend quoi ? »

M ROPERT : « encore une fois un report de 7000€, pour Paul Vatine, en cours de projet. On a eu beaucoup de remontées d'habitants sur nos permanences du samedi concernant les nuisances au city stade, vous avez des enfants et je pense que vous avez pu le constater, je l'ai moi-même constaté avec mes enfants, où arrivé à une certaine heure ce n'est pas très joyeux »

Mme MATHEUS : « même en pleine journée. J'ai déjà fait appel aux gendarmes qui interviennent mais qui bon ... »

M ROPERT : « on l'a signalé déjà à la gendarmerie »

Mme MATHEUS : « ils sont réactifs, ils viennent, mais bon »

M ROPERT : « il faut savoir qu'il y eu le PSIG, une brigade spécialisée en civile, qui est aussi venue il y a 2 semaines, et ils ont pris les identités de toutes les personnes présentes, j'étais là, hasard des choses. Donc c'est en cours, la gendarmerie le sait, et va passer encore plus régulièrement »

Mme MATHEUS : « j'avais juste une petite remarque, car j'ai discuté avec une maman qui travaille à la police et qui me disait que lorsque les gendarmes ou la police intervient, s'il n'y a pas de panneaux qui signale une interdiction, ils ne peuvent pas verbaliser les gens »

M ROPERT : « il y a un panneau qui interdit à partir de 22h, on a fait un arrêté municipal interdisant les regroupements à partir de 22h dans cet espace-là, et là le projet c'est qu'on va mettre 2 barrières, dont une amovible, qui permettra à tout le personnel des services de la mairie et du scolaire de stationner à cet endroit à l'aide d'un badge. On ouvrira cette barrière les jours de marché et lorsqu'il y aura un évènement pour qu'il y ait des places additionnelles »

Mme MATHEUS : « cela fonctionnera comme la barrière de l'école ? »

M ROPERT : « exactement, et cela permettra aux gendarmes de verbaliser si quelqu'un n'a pas lieu d'être là, lorsque des personnes seront garés et qu'ils ne feront « rien » à part du bruit, les gendarmes pourront intervenir »

M VIEILLARD : « du coup le fait de mettre 2 barrières, plus personnes ne pourra y aller ? »

M ROPERT : « il y aura une barrière amovible qui permettra au personnel de se garer »

M VIEILLARD : « c'est un peu dommage pour la borne électrique que plus personne ne pourra utiliser »

M ROPERT : « on y a pensé aussi, c'est en cours avec le SIEGE. On s'est renseigné de savoir combien de fois elle avait été utilisée. Il se trouve que c'est une borne qui est assez vétuste et qui recharge très mal, donc on est en projet avec le SIEGE de la déplacer sur l'espace centre-ville, et d'avoir quelque chose d'un peu plus performant. C'est également un projet auquel on a réfléchi pour ne pas la perdre définitivement »

M GAVELLE : « la 1^{ère} réunion du SIEGE était samedi dernier »

Mme DEHAYS : « c'était la réunion d'élections »

M GAVELLE : « nous avons rencontré 2 habitants sur la permanence des élus, et ils sont ravis de nos propositions et que l'on prenne le problème à bras le corps »

M VIEILLARD : « sur l'opération 392 ? »

M ROPERT : « c'est pour mener énormément d'étude sur la refonte de la place de la mairie et d'éviter le couloir de piste d'atterrissage au milieu. Essayer de voir ce qui peut se faire, donc lancer des études là-dessus. Lancer également une étude sur la D6014, ça rentre aussi dans ce chapitre-là, et du coup une grosse dépense mais cela faisait partie des engagements de campagnes que nous avons pris avec toute l'équipe »

M GAVELLE : « petite précision sur la D6014, il y a eu un dossier de fait en octobre 2019, et aujourd'hui on a rencontré les gens du département qui nous disent que c'est un beau projet, mais peut-être pas faire tout d'un seul coup, plutôt par tronçons. En 5 ans on ne va pas pouvoir tout refaire dans Fleury,

mais on a tellement de possibilités et on va s'y mettre. On a quelques friches qui nous arrivent là où qui y étaient déjà, donc voilà. On prend exemple aussi sur des communes avoisinantes où ils ont pu déplacer un centre-bourg, à voir, mais la D6014 reste quand même un gros point d'aménagement où il faut faire couper la vitesse à tout prix. Les infos du département sont très récentes, de jeudi »

Mme BELLANGER : « il y a aussi les propriétaires de l'ancien moulin qui ont demandé un RDV depuis déjà septembre ou octobre 2025, qui ont réitéré, et ils ont eu l'assurance que le mail avait bien été transféré, qui ont un super projet de réhabilitation du moulin, ils ont les champs autour pour moudre leur production, ouvrir une petite épicerie, et ils ont fait des plans de chemin de promenade pour accueillir les touristes etc. donc le monsieur qui est en région parisienne et abonné à l'impartial, a vu qu'il y avait un changement de municipalité et en a profité pour rappeler et là on l'a entendu. Donc il y a des choses qui vont être faites pour redynamiser tout ça, on est dessus mais c'est dommage que ce genre de choses n'ait pas été entendu avant »

M VIEILLARD : « je suis entièrement d'accord, et c'est un peu ce que je regrette entre guillemet, l'agent d'accueil justement ne passait pas les messages, c'est dommage mais c'est la réalité »

Mme BELLANGER : « non non Rémi, le mail a bien été transmis »

M PERNEL : « VIEILLARD je vous rappelle que j'ai attendu 2 ans avant d'avoir un RDV !!! »

M VIEILLARD : « je vous ai reçu »

M PERNEL : « oui au bout de 2 ans »

M VIEILLARD : « non même avant »

M PERNEL : « ha non »

Mme FARCY : « moi la même chose, j'ai demandé 4 fois un RDV et vous ne m'avez jamais reçu, vous ne pouvez pas dire que l'agent d'accueil ne passe pas les messages »

M VIEILLARD : « après j'ai eu beaucoup de remonté, c'est du vécu »

Mme FARCY : « Monsieur on a reçu quelqu'un un samedi matin qui a pris 117 RDV avec vous, ce n'est pas moi qui l'invente »

M VIEILLARD : « 117 moi je veux bien, mais bon, 118-218 aussi non ? »

Mme BELLANGER : « ce n'est pas drôle, et c'est un peu limite ça »

M VIEILLARD : « c'est plus facile à critiquer que de faire »

Mme DEHAYS : « après c'est que tu fais, quand on accuse les agents faut arrêter »

M VIEILLARD : « je n'accuse pas je constate »

M PERNEL : « moi je constate que je suis directement passé par vous et que j'ai attendu 2 ans »

Mme le Maire : « maintenant c'est nous et on avance »

Sens du vote	Adoption : oui	Rejet :	Abstention : 0
	Majorité : 10	Nombre de voix Pour : 15	Nombre de voix Contre : 4

Votes contre : Mme SALET, Mme MATHEUS, M VIEILLARD, M PALMANTIER

M VIEILLARD : « on vote contre car on a eu les documents très tard »

Mme SALET : « nous sommes 2 novices, Elodie et moi, et nous aurions aimés avoir les détails, c'est une remarque pas une critique »

M GAVELLE : « la remarque est bonne, je l'ai faite aux conseils municipaux de l'ancienne municipalité, maintenant qu'on vienne nous critiquer là-dessus, faut être un peu indulgent. Surtout quand on a été élu 6 ans et qu'on a fait 14 conseils sans avoir les documents en temps et en heure »

« Il a été procédé à l'anonymisation du nom du Directeur général des services, en application du principe de minimisation des données personnelles (article 5 du RGPD). »

M ROPERT : « je vous rappelle qu'on n'a pas de secrétaire général celui-ci est en congé du 23 mars au 30 avril »

M VIEILLARD : « tout à fait il avait obligation de poser ses congés avant la fin de son contrat »

M ROPERT : « il avait 22 jours 1/2 de congés à prendre en février si je me souviens bien, donc pas suffisamment, encore quelque chose qu'il faudra détailler avec vous M VIEILLARD certainement »

2026-35 – Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026

M^{me} le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment par un mécanisme de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par les délibérations n°2022-28 en date du 12/04/2022 et n°2023-23 en date du 14/04/2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales : dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer à l'ordonnateur la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser M^{me} le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour la section d'investissement ;
- Donner tous pouvoirs à M^{me} le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sens du vote	Adoption : oui	Rejet :	Abstention : 0
	Majorité : 10	Nombre de voix Pour : 19	Nombre de voix Contre : 0

M VIEILLARD : « je veux dire une erreur qu'on n'avait pas vu avant, sur la délibération 2026-33, c'est pour 2025 et non 2026. Je viens de m'en apercevoir.

2026-36 – Régie - Compte Financier Unique - CFU

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune

Vu le CFU 2025 de la commune

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M^{me} le maire a quitté la séance accompagnée de M VIEILLARD et que le conseil municipal, a élu

M DEHAYS pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	65 315,70	18 500,00	83 815,70
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	17 182,40	17 182,40
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	106 508,85	62 065,70	168 574,55
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	10 571,76	10 571,76
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	6 610,64	6 610,64
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	41 193,15	43 565,70	84 758,85
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	41 193,15	50 176,34	91 369,49
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	41 193,15	50 176,34	91 369,49

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Sens du vote	Adoption : oui	Rejet :	Abstention : 0
	Majorité : 10	Nombre de voix Pour : 17	Nombre de voix Contre : 0

2026-37 – Régie - Affectation des résultats 2026

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le conseil municipal, réunion sous la présidence de M^{me} le Maire,

Après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de **6 610,64 €**
- Un excédent reporté de **43 565,70 €**
 - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de **50 176,34 €**
- Un excédent d'investissement de **41 193,15 €**
- Un déficit des restes à réaliser de : **0,00**
- Un excédent des restes à réaliser de **41 193,15 €**
 - Soit un besoin de financement de **294 577,77 €**

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 de la manière suivante :

- Résultat d'exploitation au 31 décembre 2025 : excédent de **50 176,34 €**.
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : **0,00 €**
- Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : excédent de **50 176,34 €**
- Résultat d'investissement reporté (compte 001) : déficit de **41 193,15 €**

M VIEILLARD : « c'est de l'excédent, c'est la même chose que tout à l'heure »

M ROPERT : « je me pose la question s'il n'y a pas quelque chose de chapitre en chapitre qui m'échappe là, c'est un excédent des restes à réaliser, donc forcément c'est un déficit, c'est-à-dire que c'est prévu »

Mme BELLANGER : « c'est comme ce que l'on a vu hier soir par rapport au compte du CCAS, donc non, Karine nous a bien expliqué, c'est M LORGERY qui avait posé la question pourquoi excédent et pourquoi déficit, c'est une subtilité comptable »

M ROPERT : « ce qui est bizarre c'est que ces chiffres ont été envoyé à Mme TARPAN, donc je vais revoir avec elle »

Sens du vote	Adoption : oui	Rejet :	Abstention : 4
	Majorité : 10	Nombre de voix Pour : 15	Nombre de voix Contre : 0

2026-38 – Régie de transport - Budget 2026

M^{me} le maire présente à l'assemblée le budget primitif de la régie de transport pour l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	61 235,63	19 340,33	41 895,30	31	27 750,00	10 571,76	17 178,24	38	90 065,34		90 065,34	224,6
60 - Achats et variation des stocks	12 190,00		12 190,00		500,00	3 061,74	-2 561,74	616	52 058,27		52 058,27	999,9
61 - Services extérieurs	48 209,30	19 189,49	29 019,81	39	26 750,00	7 400,98	19 349,02	27	20 000,00		20 000,00	-25,2
62 - Autres services extérieurs	836,33	150,84	685,49	18	500,00	89,04	410,96	17	18 007,07		18 007,07	999,9
66 - Charges financières					4 000,00		4 000,00	0	1 000,00		1 000,00	-75,8
Total dépenses réelles	61 235,63	19 340,33	41 895,30	31	31 750,00	10 571,76	21 178,24	33	91 065,34		91 065,34	186,8
Total dépenses d'ordre	863,67	863,67	0,00	100	30 315,70		30 315,70	0	9 111,00		9 111,00	-69,9
Total dépenses de fonctionnement	62 099,30	20 204,00	41 895,30	32	62 065,70	10 571,76	51 493,94	17	100 176,34		100 176,34	61,4

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et vente	2 190,00	3 860,40	-1 670,40	176	3 500,00	2 182,40	1 317,60	62				-100,0
74 - Subventions d'exploitation	18 000,00	18 000,00	0,00	100	15 000,00	15 000,00	0,00	100	50 000,00		50 000,00	233,3
002 - Excédent de fonctionnement reporté	41 909,30	41 909,30	0,00	100	43 565,70	43 565,70	0,00	100	50 176,34		50 176,34	15,2
Total recettes réelles	62 099,30	63 769,70	-1 670,40	102	62 065,70	60 748,10	1 317,60	97	100 176,34		100 176,34	61,4
Total recettes de fonctionnement	62 099,30	63 769,70	-1 670,40	102	62 065,70	60 748,10	1 317,60	97	100 176,34		100 176,34	61,4

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement	0,00	43 565,70	-43 565,70	999	50 176,34	-50 176,34	0					

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
16 - Emprunts et dettes assimilés					5 000,00		5 000,00	0	10 000,00		10 000,00	100,0
21 - Immobilisations corporelles	35 329,48		35 329,48		508,85		508,85	0				-100,0
Total dépenses réelles hors opérations	35 329,48		35 329,48		5 508,85		5 508,85	0	10 000,00		10 000,00	81,5
0001 - EQUIPEMENTS BUS	5 863,67		5 863,67		1 000,00		1 000,00	0				-100,0
0002 - ACHAT NOUVEAU BUS					100 000,00		100 000,00	0				-100,0
0003 - ACHAT BUS EN 2026									240 304,15		240 304,15	0,0
Total dépenses opérations d'invest.	5 863,67		5 863,67		101 000,00		101 000,00	0	240 304,15		240 304,15	137,9
Total dépenses d'investissement	41 193,15		41 193,15		106 508,85		106 508,85	0	250 304,15		250 304,15	135,0

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	40 329,48	40 329,48	0,00	100	41 193,15	41 193,15	0,00	100	41 193,15		41 193,15	0,0
16 - Emprunts et dettes assimilés					35 000,00		35 000,00	0				-100,0
Total recettes réelles hors opérations	40 329,48	40 329,48	0,00	100	76 193,15	41 193,15	35 000,00	54	41 193,15		41 193,15	-45,9
0003 - ACHAT BUS EN 2026									200 000,00		200 000,00	0,0
Total recettes opérations d'invest.									200 000,00		200 000,00	0,0
Total recettes d'ordre	863,67	863,67	0,00	100	30 315,70		30 315,70	0	9 111,00		9 111,00	-69,9
Total recettes d'investissement	41 193,15	41 193,15	0,00	100	106 508,85	41 193,15	65 315,70	38	250 304,15		250 304,15	135,0

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement		41 193,15	-41 193,15			41 193,15	-41 193,15	0				

Fonctionnement :	Dépenses :	100 176,34 € ;	Recettes :	100 176,34€ ;
Investissement :	Dépenses :	250 304,15 € ;	Recettes :	250 304,15 € ;

M VIEILLARD : « les autres services extérieurs en 6248, ça correspond à quoi ? C'était 500 et on passe à 18 000, ça fait quand même une grosse augmentation »

M ROPERT : « c'est avec l'agent de la comptabilité que l'on avait vu ça, mais je ne me souviens plus pourquoi »

M ZIELINSKY : « même en divers on a les mêmes montants, il y a quelque chose de pas normal »

M VIEILLARD : « fournitures, entretien et petits équipements, ok il y a un gros montant mais ça peut être entre guillemet autre chose, mais pareil ça me paraît énorme l'augmentation »

Mme le Maire : « on va se renseigner et on vous envoie un mail »

M ZIELINSKY : « on fera un rectificatif »

M VIEILLARD : « c'est juste pour savoir à quoi cela correspond »

NB : CE SONT DES LIGNES D'EQUILIBRES SUGGEREES PAR LA DGFIP

M^{me} le Maire propose au conseil municipal de délibérer et d'approuver le budget primitif de la régie de transport pour l'année 2026

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), sera annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

Sens du vote	Adoption : oui	Rejet :	Abstention : 4
	Majorité : 10	Nombre de voix Pour : 15	Nombre de voix Contre : 0

Abstention : Mme MATHEUS, Mme SALET, M VIEILLARD, M PALMANTIER

M GAVELLE : « merci à toute l'équipe d'avoir réussi à faire le budget en si peu de temps, en partant de zéro, avec l'aide de services à côté »

Mme le Maire et Mme DEHAYS donnent quelques informations pour les 8 et 9 mai prochain :

- Le 8 mai nous avons le cimetière à 9h30, la messe à 10h, à 11h15 nous serons au monument aux morts et cela sera suivi d'un buffet ;
- Le 9 mai il y aura une guinguette gourmande à l'espace Paul Vatine, avec 18 artisans qui viendront présenter divers métiers, des musiciens, et cela sera à partir de 17h30 jusqu'à environ 21h30.

M ROPERT : « je vous ai remis une petite note de synthèse en début de séance, ce n'est pas un DOB mais cela vous permet d'avoir des informations supplémentaires.

M VIEILLARD : « merci pour ces infos »